



EPTB
Vilaine

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne /



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Opération « Vivre les marais - Natura 2000 »

◊ ◊ ◊

Comité de Pilotage du site des marais de Redon et de Vilaine

**Séance du 3 décembre 2019
à Avessac (44)**

2019-3-1 : Soutien financier aux éleveurs locaux pendant la période de transition 2020-2022 : engagements MAE C Marais de Vilaine

Délibération

Étaient présents :

Élus :

Joachim DA SYLVA JESUS, Adjoint au Maire de la Gacilly
Marc DERVAL, Maire de Bains-sur-Oust
Jean-Luc GUILLAUME, Adjoint au Maire de Redon
Yves HEDAN, Adjoint au Maire de Sainte-Marie
Gérard MACÉ, Adjoint au Maire de Théhillac
Pascal MAHÉ, Adjoint au Maire de La Chapelle de Brain
Yvon MAHÉ, Maire de Fégréac, 2^{ème} Vice-Président de Redon Agglomération
Didier PÉCOT, Maire de Sévérac

Etat :

Dominique BOUSSION, Agence Française pour la Biodiversité (AFB)
Sébastien GAUTIER, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
Sébastien JIGOREL, Directeur de la DDTM d'Ille et Vilaine
Marien LOPEZ-MARTINEZ, Sous-Préfecture de Redon

Usagers :

Pierrick GOBIN, Président du Conseil de Développement - Redon Agglomération
Caroline CORNET, Chambre d'Agriculture de Bretagne
Jean CUDENNEC, Eau et rivières de Bretagne
Guy-Luc CHOCQUENE, Bretagne Vivante
Jean DAVID, Bretagne Vivante
Barbara GÉRARD, Fédération de Pêche de Loire-Atlantique
Anne GUÉRIN, Association Les Hydrophiles

Sébastien LEHAGRE, Fédération de Chasse du Morbihan
Thomas LE CAMPION, Groupe Mammalogique Breton (GMB)
Maryvonne RENAUD, Syndicat de la propriété rurale de Loire-Atlantique
David TANNOUX, Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Assistaient également :

Samuel FAUCHON, Service Voies Navigables - Région Bretagne

Services EPTB Vilaine :

Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine

Stéphanie WOIMANT, Responsable du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité

Anne LE NORMAND, Coordinatrice Natura 2000 Vilaine Aval- Chargée de Mission Zones Humides

Benjamin BOTTNER, Chargé de Mission Milieux Naturels et Biodiversité – Référent Espèces Invasives et Bocage

Myriam MARTINS, Assistante du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité – Chargée de Communication

*

* * *

Rappel du contexte

Des mesures agro-environnementales ont été mises en place dans le cadre de la démarche Natura 2000 pour répondre à l'objectif de préservation des milieux ouverts en marais. L'EPTB Vilaine, avec le soutien de la profession agricole, a porté un premier programme agro-environnemental de 2008 à 2013 (MAE T). Dans la continuité de ces mesures, l'EPTB Vilaine a présenté un nouveau programme de mesures pour la période 2015-2020.

La programmation de 2015-2020 a permis à 171 candidats (éleveurs de bovins), de déposer leur demande d'engagement dans leur déclaration PAC. Potentiellement, cela concerne sur l'ensemble des marais de Vilaine : 1 470 parcelles agricoles de prairies, 3 300 ha (sur 6 600 ha) de prairies, 17 km de bande refuge pour la faune sauvage et quelques arbres isolés.

Engagements contractuels de 2015 et de 2016

D'après les données dont dispose l'EPTB Vilaine, les besoins théoriques de renouvellement des engagements de 2015 et de 2016, sont les suivants :

Régions	Départements	2015		2016	
		nb candidats	engagements en ha	nb candidats	engagements en ha
Bretagne	Ille et Vilaine	9	545	3	254
	Morbihan	32		17	
Pays de Loire	Loire-Atlantique	49	810	23	393
	tot	90	1355	43	647

D'après les données de l'EPTB Vilaine

Par ailleurs de nouvelles demandes formulées par des exploitants engagés en MAEC n'ont pas pu être satisfaites en 2019. Le dépassement du seuil d'engagements surfaciques de la programmation précédente étant atteinte en 2017. L'EPTB propose de laisser la possibilité d'engagements de contrats MAE C pour 80 ha en Pays de Loire et 100 ha en Bretagne, au maximum.

Enfin, la région des Pays de Loire a mis en place, jusque-là à titre expérimental, une mesure spécifique pour les prairies concernées par la jussie : MAE C EEE (Espèces Exotiques Envahissantes).

Elle vise à limiter la progression du front de colonisation de la jussie en milieu terrestre par des interventions établies au cas par cas, en accord avec l'opérateur local : date de fauche adaptée, pression de pâturage ajustée, zone non fauchée pendant plusieurs années... L'EPTB propose d'ouvrir cette mesure en 2020 pour les secteurs de la basse vallée de l'Isac et Don pour 60ha.

*

* * *

Au regard de l'objectif de préservation des prairies en marais, le Président du Comité de Pilotage, Jean-Marc CARREAU, souligne l'importance d'assurer une continuité des contrats d'ici la prochaine PAC et de laisser la possibilité de souscrire de nouveaux engagements pour conserver la dynamique locale, particulièrement exceptionnelle en site « Natura 2000 ».

Didier PÉCOT, Président du Syndicat mixte du bassin-versant de l'Isac, rappelle que les agriculteurs des marais bénéficient de programmes d'aides depuis l'OLAE de 1995 qui se sont plus ou moins succédés au gré des différentes PAC. Il s'inquiète de la situation économique de certains éleveurs bovins locaux et du sentiment de fatalisme de ceux qui sont fortement impactés par la jussie en prairie. La mesure spécifique aux espèces exotiques envahissantes mise en place en Pays de Loire pourrait répondre parfaitement à la demande locale.

* * *

Les propositions formulées par l'EPTB Vilaine, en tant qu'opérateur agro-environnemental Marais de Vilaine, sont approuvées à l'unanimité des personnes présentes :

- prolongation des engagements MAE C de 2015 et 2016 pour éviter une rupture d'engagement entre les 2 programmations ;
- ouverture d'une nouvelle mesure spécifique au problème de la jussie sur la partie de Loire-Atlantique (MAE C EEE) ;
- ouverture à de nouveaux engagements MAE C afin de conserver la dynamique de territoire dans la limite de nouveaux engagements de contrats MAE C : de 80 ha en Pays de Loire et de 100 ha en Bretagne, au maximum.

Président du Comité de Pilotage Natura 2000



Jean-Marc CARREAU